



Assemblée générale

Distr. limitée
2 juin 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Cinquième Commission
Point 130 a) de l'ordre du jour

Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

**Projet de décision présenté par le Rapporteur
à la suite de consultations officieuses**

Question du paiement de l'indemnité de subsistance (missions) au personnel de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 54/18 du 29 octobre 1999, et ayant examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la vérification spéciale des comptes de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït¹, le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité² et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Décide de reprendre l'examen de la question du paiement de l'indemnité de subsistance (missions) au personnel de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït à la partie principale de sa cinquante-cinquième session.

¹ Voir A/54/869.

² Voir A/54/873.

³ Voir A/C.5/54/SR.71.